



SAGE CONTRAT READ&PUBLISH 2023-2025

I/ CONTENU DU CONTRAT

Le contrat Read&Publish a été signé en 2022 entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL) et Sage Publications. Il comprend l'abonnement aux revues payantes et la publication en Open Access illimité sans frais de publication dans toutes les revues hybrides et Gold.

II/ DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est valable de janvier 2023 à décembre 2025.

C'est la **date de post-acceptation** d'un article qui fait foi, soit la date à laquelle les articles entrent en production.

III/ TITRES INCLUS

Volet « Publish »

Les auteur-es de la HES-SO peuvent publier dans toutes les revues « hybrid », « full gold », dont la [liste](#) est téléchargeable sur le site du Consortium suisse des bibliothèques. Les types de publication éligibles sont :

- Original Research Papers
- Review Papers
- Brief Communications
- Short Reports
- Case Reports

Volet « Read »

Les titres inclus pour l'accès comprennent :

- Full-Text Collections
- Subject Collections (New Style Collections)
- Health Sciences package
- SAGE Premier





IV/ ÉLIGIBILITÉ DES AUTEUR·ES

Pour bénéficier de l'accord, l'auteur·e doit être affilié·e à une haute école suisse partie prenante de l'accord. Dans le cas d'un article publié par plusieurs auteur·es, c'est la·le correspondant author de l'équipe qui doit être affilié·e à une institution suisse partie prenante de l'accord. L'authentification de l'institution de l'auteur·e se fait sur la base de son adresse mail professionnelle. Il est donc très important que les auteur·es s'enregistrent avec le mail de leur haute école.

Il n'est pas permis de changer la·le correspondant author d'un article après l'examen par les pairs.

VI/ PROCÉDURE

- Les auteur·es correspondant·es qui publient un article dans une revue hybride comprise dans l'accord et accepté entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2025 se verront proposer gratuitement la publication hybride ou Gold open access ([SAGE Choice](#)).
- Les auteur·es publiant dans des revues sur abonnement n'ont aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cette offre. SAGE contactera les auteur·es éligibles pour les informer de l'accord et les invitera à se rendre sur le [portail SAGE Open Access](#) pour profiter de l'offre dès que leur article aura été accepté.
- Par le biais du portail SAGE Open Access, l'auteur·e acceptera ensuite la publication en libre accès et signera numériquement la licence Creative Commons, après quoi son article sera publié en libre accès.
- L'auteur·e dispose de 14 jours pour accepter le libre accès et signer le formulaire de licence. Un rappel est envoyé automatiquement après 7 jours.
- Par défaut, l'auteur·e se verra proposer la licence CC BY NC 4.0 ou CC BY. S'il le souhaite, l'auteur·e peut contacter l'équipe du service clientèle de SAGE pour demander une autre licence.
- SAGE est en mesure d'associer l'auteur·e à une institution éligible via son affiliation institutionnelle (Ringgold ID) et son adresse mail. Il est donc très important de soumettre un article avec l'adresse mail de sa haute école ou de la HES-SO.

VII/ LICENCE CREATIVE COMMONS

Nous conseillons d'utiliser la licence [CC BY 4.0](#). Le FNS et la Stratégie Open Access nationale révisée en 2024 recommandent également cette licence qui est la plus étendue. La publication peut ainsi être distribuée, adaptée et développée sur n'importe quel support ou format, y compris pour l'analyse automatisée à l'aide d'une machine et pour un usage commercial.

VIII/ POLITIQUE GREEN OPEN ACCESS DE SAGE

Les auteur·e·s peuvent partager le document original ou le manuscrit accepté à tout moment après l'acceptation de leur article et dans n'importe quel format. Le partage du document original ou du manuscrit accepté peut inclure la publication d'une copie téléchargeable sur n'importe quel site web, dépôt ou réseau social et la distribution de copies imprimées ou électroniques.

Pour plus de détails sur la politique de SAGE, voir [le site de SAGE](#).

